

1.8

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : FINANCES

Exercice 2025 - Budget annexe de la Cuisine Municipale, Décision modificative budgétaire n°2

Le Maire, sur proposition du 4^{ème} Adjoint délégué aux finances, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Il est rappelé que le Budget Primitif 2025 a été adopté le 13 janvier 2025, permettant ainsi dès le début de l'exercice, une disponibilité et une lisibilité complète des crédits budgétaires en engagements comptables de la Commune.

Des décisions modificatives budgétaires interviennent pour les sections de fonctionnement et d'investissement afin d'intégrer des corrections sur les prévisions budgétaires concernant une estimation plus précise des dépenses et des recettes.

En conséquence, il convient de procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2025 et la fin de l'exercice comptable.

Les principales modifications proposées pour le budget annexe sont les suivantes :

BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE MUNICIPALE

Section de fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », compte 64111 « Rémunération principale » est débité de la somme de 56 000,00 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2025 (voté + DM)	Proposition DM2	TOTAL
012 - Charges de personnel et frais assimilés	64111- Rémunération principale	320 000,00 €	- 56 000,00 €	264 000,00 €
TOTAL MOUVEMENT			- 56 000,00 €	

Soit par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2025 (voté + DM)	Proposition DM2	TOTAL
012 - Charges de personnel et frais assimilés	374 700,00 €	- 56 000,00 €	318 700,00 €
TOTAL MOUVEMENT		- 56 000,00 €	

Dans la section de fonctionnement, en recettes, le chapitre 74 « Charges de personnel et frais assimilés », compte 64111 « Rémunération principale » est débité de la somme de 56 000,00 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2025 (voté + DM)	Proposition DM2	TOTAL
74 - Dotations et participations	74741 - Communes membres du GFP	991 000,00 €	- 56 000,00 €	935 000,00 €
TOTAL MOUVEMENT			- 56 000,00 €	

Soit par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2025 (voté + DM)	Proposition DM2	TOTAL
74 - Dotations et participations	991 000,00 €	-56 000,00 €	935 000,00 €
TOTAL MOUVEMENT		- 56 000,00 €	


Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget annexe de la Cuisine Municipale.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2025 adopté le 13 janvier 2025,

Vu les précédentes décisions modificatives budgétaire,

-  d'approuver la décision modificative budgétaire n° 2 du budget annexe de la Cuisine Municipale comme détaillée ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », compte 64111 « Rémunération principale » est débité de la somme de 56 000,00 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2025 (voté + DM)	Proposition DM2	TOTAL
012 - Charges de personnel et frais assimilés	64111- Rémunération principale	320 000,00 €	- 56 000,00 €	264 000,00 €
TOTAL MOUVEMENT			- 56 000,00 €	

Soit par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2025 (voté + DM)	Proposition DM2	TOTAL
012 - Charges de personnel et frais assimilés	374 700,00 €	- 56 000,00 €	318 700,00 €
TOTAL MOUVEMENT		- 56 000,00 €	

Dans la section de fonctionnement, en recettes, le chapitre 74 « Charges de personnel et frais assimilés », compte 64111 « Rémunération principale » est débité de la somme de 56 000,00 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2025 (voté + DM)	Proposition DM2	TOTAL
74 - Dotations et participations	74741 - Communes membres du GFP	991 000,00 €	- 56 000,00 €	935 000,00 €
TOTAL MOUVEMENT			- 56 000,00 €	

1.8

Soit par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2025 (voté + DM)	Proposition DM2	TOTAL
74 - Dotations et participations	991 000,00 €	-56 000,00 €	935 000,00 €
TOTAL MOUVEMENT		- 56 000,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 2 du Budget annexe de la Cuisine Municipale.

-  d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.